



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO (2013-2018)

Direction de la gestion des forêts
de l'Abitibi-Témiscamingue
25 novembre 2016

Québec 

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO (2013-2018)

Produit le 25 novembre 2016

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Collaboration

Philippe Pichette (UG 81)
Alex Lachaine (UG 82)
Manon Gilbert (UG 83)
Valérie Pellerin (UG 84)
Sylvie Poudrier (UG 84)
Normand Harvey (UG 86)

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, **2016**
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, **2016**
ISBN 978-2-550-77226-2 (PDF)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	2
4. Principaux commentaires reçus	3
4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires.....	3
4.2. Principaux commentaires reçus	3
5. Conclusion	43

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique. Le MFFP a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC) de la région pour organiser la consultation publique de ces plans.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les PAFIO s'est tenue du 15 février au 10 mars 2016. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, soit la 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

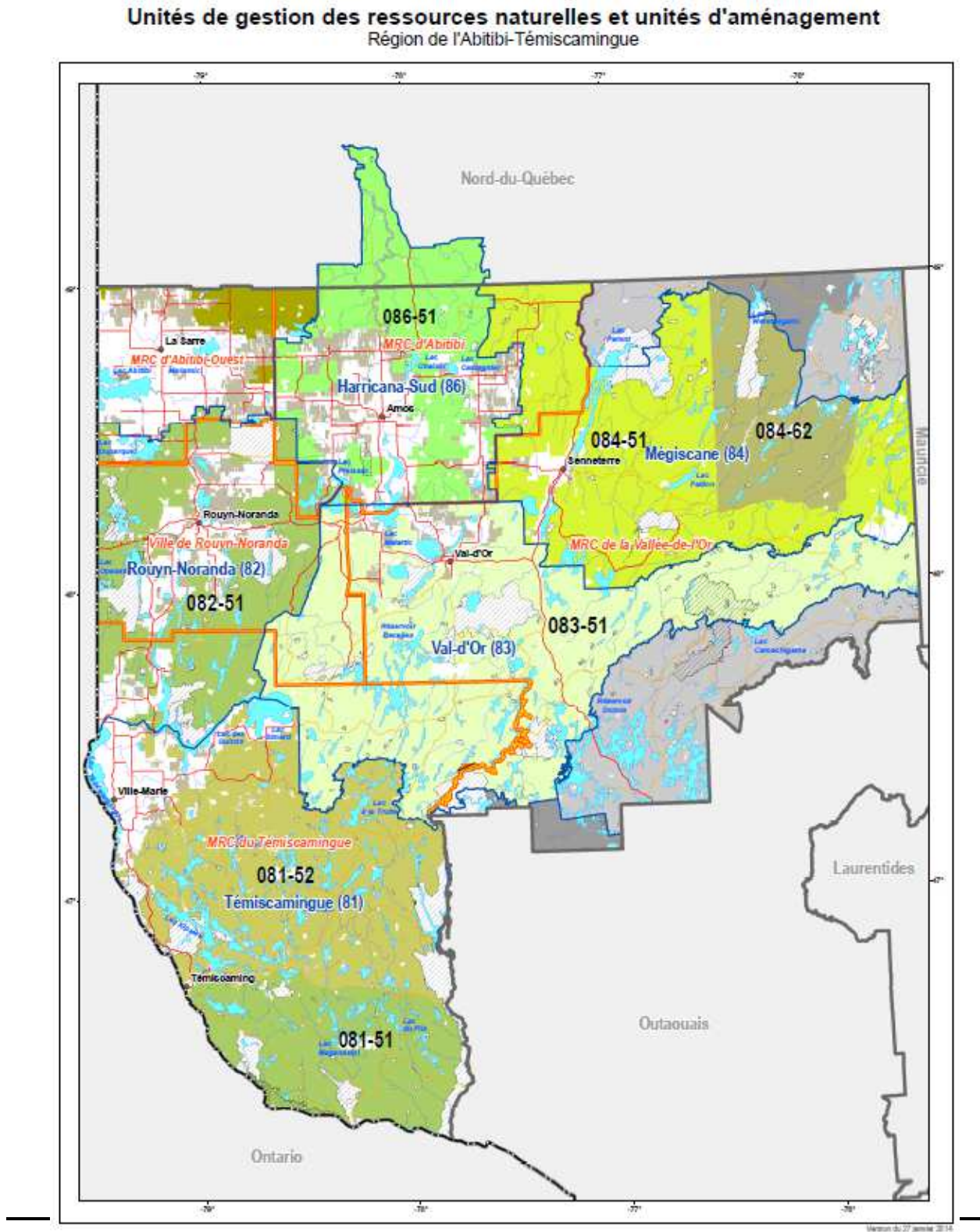
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique a pour but :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de la planification forestière des sept unités d'aménagement mentionnées plus haut et illustrées ci-dessous.



4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique, pour chacune des unités d'aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires (par unité d'aménagement)

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2016		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
081-51	6	2
081-52	14	11
082-51	10	25
083-51	14	14
084-51	7	2
084-62	3	0
086-51	1	6

4.2. Principaux commentaires reçus

Dans le but d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi de résumer chacun des commentaires reçus puis de les présenter sous forme de tableau. Cette manière d'agir facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance, par l'intermédiaire d'un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

Par conséquent, le **Tableau 2** ci-après regroupe, par grands thèmes, les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation de gestionnaires de pourvoiries à droits exclusifs quant à l'impact des activités forestières sur leur clientèle (calendrier des opérations).	081-51	La préoccupation sur la saison d'opérations en lien avec la quiétude des utilisateurs est de nature opérationnelle. Le MFFP transmettra la préoccupation au bénéficiaire de garantie (BGA) désigné pour l'unité d'aménagement 081-51. Le BGA entrera en contact avec les demandeurs concernés au moment opportun. Dans le cadre des opérations forestières non commerciales (reboisement, débroussaillage, préparation de terrain), il est déjà convenu avec Rexforêt qu'aucune activité n'est autorisée lors de la première semaine de chasse sur tout le territoire de l'unité d'aménagement 081-51. Toutefois, si d'autres moments semblent inopportuns pour les demandeurs, il pourrait être convenu avec Rexforêt, lorsque possible, de synchroniser les périodes d'opérations avec les périodes moins achalandées dans les pourvoiries concernées.
Secteurs Alex, Carr, Nico : un gestionnaire de pourvoirie à droits non exclusifs souhaite minimiser l'impact des coupes forestières sur la clientèle.	081-52	Une rencontre entre le demandeur et le MFFP est prévue au cours de l'automne 2016 afin de discuter des préoccupations exprimées.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une réserve faunique demande de maintenir une protection de 1 hectare autour des sites de camping rustique présents dans les affectations du MFFP.	081-52/083-51	Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) prévoit déjà une protection pour les campings rustiques et le MFFP n'accepte pas d'aller au-delà du RNI à ce sujet. La protection existante est une lisière boisée de 60 mètres autour d'un site de camping enregistré avec un bail en vigueur, ce qui équivaut à un peu plus que 1 hectare.
Une réserve faunique est préoccupée par la quiétude de la clientèle durant la période de chasse au gros gibier.	081-52/083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourra ainsi être convenue entre celui-ci et le demandeur, et ce, avant le début des opérations.
Un organisme est préoccupé par l'impact potentiel des opérations forestières sur les circuits de motoneige.	082-51	Une entente d'harmonisation touchant la planification des travaux ainsi que les opérations terrain a déjà été convenue entre le MFFP, le BGA concerné et le club de motoneige concerné également.
Des individus sont préoccupés par l'esthétique du paysage suite à des coupes forestières près d'un centre récréatif (sentiers de ski de fond, sentiers de randonnée, etc.).	082-51	Les responsables du centre de plein air ont déjà été rencontrés par le MFFP afin de convenir d'une entente d'harmonisation qui permettra de concilier les différents usages.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association de chasse et de pêche est préoccupée par les opérations forestières qui pourraient nuire à la quiétude des chasseurs en période de chasse.	083-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP informera le BGA concerné et une entente pourra ainsi être convenue entre celui-ci et le demandeur, et ce, avant le début des opérations.
Une association de chasse et de pêche est préoccupée par la récolte de tous les arbres autour des abris sommaires, donc qu'aucune lisière boisée ne soit laissée.	083-51	Le RNI ne prévoit pas de bandes de protection autour des abris sommaires. De plus, le calcul de la possibilité forestière préparé par le Forestier en chef n'inclut pas de bandes de protection autour des abris sommaires. Ainsi, ces arbres doivent être récoltés par les BGA. Dans le cas contraire, tout bois laissé volontairement sur le parterre de récolte doit être retiré des volumes de la garantie d'approvisionnement des BGA; faute de quoi, il y aura un excédent de volume récolté, et donc, un risque pour la pérennité de la ressource.
Un gestionnaire de pourvoirie est préoccupé par les opérations forestières prévues durant les périodes de chasse à l'ours et à l'orignal.	083-51	Le calendrier des opérations forestières reliées à la récolte de bois est sous la responsabilité des BGA. Une première rencontre a eu lieu entre le demandeur et le BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 afin de discuter des préoccupations exprimées. Une seconde rencontre est prévue au cours de l'automne 2016 pour convenir des mesures d'harmonisation si nécessaire.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un gestionnaire de pourvoirie à droits non exclusifs est préoccupé par les opérations forestières prévues sur le territoire de la pourvoirie.	083-51	Une première rencontre entre le demandeur et le MFFP a eu lieu afin de discuter des préoccupations de celui-ci. Une seconde rencontre est prévue au cours de l'automne 2016 afin de poursuivre les discussions et convenir de mesures d'harmonisation si possible.
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs demande des informations concernant les travaux prévus sur le territoire de la pourvoirie.	084-51	Une première rencontre entre le demandeur et le MFFP a eu lieu afin de discuter des préoccupations de celui-ci. Une seconde rencontre est prévue en septembre 2016 afin de poursuivre les discussions et convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Des chasseurs sont préoccupés par la tranquillité en forêt lors de la période de chasse à l'orignal.	086-51	Le calendrier des opérations est la responsabilité des BGA, il s'agit ici de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Une entente pourra ainsi être convenue entre les demandeurs et le BGA concerné.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation quant à la période des opérations forestières (calendrier). Le demandeur souhaite que le calendrier des opérations soit convenu à l'avance avec les gestionnaires de pourvoiries afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs planifications de réservation. Les périodes de chasse à l'ours et à l'orignal sont particulièrement sensibles.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62	Pour les travaux commerciaux, le calendrier des opérations est sous la responsabilité des BGA. Toutefois, si une pourvoirie en fait la demande, une mesure d'harmonisation dite « opérationnelle » peut être convenue avec le représentant des BGA de l'UA ciblée. En ce qui concerne les travaux sylvicoles non commerciaux (reboisement, débroussaillage, préparation de terrain), leur mise en œuvre est sous la responsabilité de Rexforêt. Les responsables de Rexforêt sont parfois en mesure de s'adapter aux réalités des autres utilisateurs du milieu; néanmoins, il faut comprendre que la période des travaux sylvicoles non commerciaux est relativement courte et qu'elle concorde généralement avec la période d'achalandage des pourvoiries (mai à novembre).

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme demande que la planification forestière sur les territoires de pourvoiries soit réalisée à long terme afin de permettre aux gestionnaires de pourvoiries de s'adapter au nouveau contexte et de ne pas brusquer la clientèle.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62	Il est de la responsabilité des pourvoiries de s'informer des travaux à venir sur leur territoire et non pas au MFFP de contacter tous les utilisateurs du milieu forestier chaque fois que des travaux sont planifiés. La consultation publique des PAFIO a lieu à toutes les années au mois de février. Des séances d'information se tiennent à ce moment dans chaque municipalité régionale de comté de la région. Le site Internet du MFFP permet en tout temps de visualiser les PAFIO. De plus, comme membre de table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), le demandeur dispose d'une plate-forme privilégiée pour émettre les préoccupations en tant qu'utilisateur du territoire forestier.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Demande d'une association de ZEC de maintenir suffisamment de forêts résiduelles pour assurer un habitat adéquat pour l'orignal. Maintenir également une connectivité entre la forêt résiduelle et les refuges biologiques présents dans les environs.	081-51	La planification forestière avec les critères de la dérogation spatiale nous permet de réduire la fragmentation du territoire et d'assurer une certaine connectivité dans le temps. Par conséquent, nous considérons que l'habitat de l'orignal est maintenu à l'échelle du paysage. Toutefois, lorsque des endroits précis sont identifiés, nous pourrions, lorsque c'est possible et pour une durée déterminée, superposer la forêt résiduelle aux endroits préalablement identifiés.
L'association des ZEC informe le MFFP de la présence d'un nid de pygargue à tête blanche entre les rivières Cerise et Saseginaga et demande sa protection. De plus, la rivière Saseginaga possède de nombreux sites de fraie et un sanctuaire est présent jusqu'à l'embouchure du lac Ostaboningué. Leur protection est requise afin de préserver le succès de pêche sur le lac Ostaboningué.	081-52	Les points où sont identifiées des caractéristiques environnementales ont été envoyés au bureau régional pour validation par la section Faune du MFFP. Les protections nécessaires seront apportées dans le cas où la validation s'avèrerait positive.
Secteur Lacs Long, Talé, Kirwan et des Mauves : la municipalité demande de protéger les frayères présentes dans ce secteur ainsi que l'habitat du chevreuil qui est sensible aux coupes forestières.	081-52	Le MFFP possède les emplacements des sites d'intérêt faunique tels que les frayères et sites d'ensemencement de l'Omble de fontaine et ravage de cerfs. La planification forestière est réalisée selon les fiches élaborées par le secteur Faune du MFFP. Ainsi, elle tient compte de ces éléments en les protégeant.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un individu informe le MFFP qu'il y aurait présence de tortues dans un secteur présentement en consultation. Puisque les tortues figurent sur la liste des espèces menacées, l'individu souhaite en informer le MFFP.	081-52	Les photos de la carapace et des spécimens vivants montrent qu'il s'agit de la tortue peinte. Cette espèce est commune au Témiscamingue. Les observations de l'individu seront compilées dans la Banque d'observations sur les reptiles et amphibiens au Québec.
Demande d'une association de trappeurs d'être consultée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).	081-52	Cette association a un canal de communication privilégié en siégeant sur l'une des TLGIRT mises en place en région. Elle dispose ainsi d'une plate-forme pour émettre les préoccupations des trappeurs liées à leurs besoins de piégeage. Le rôle des membres de cette table est de faire des recommandations au MFFP afin qu'il intègre, lorsque possible, des objectifs concertés dans sa planification tactique qui à son tour se reflètera dans la planification opérationnelle. De plus, tous les mois de février, le MFFP procède à une consultation publique sur les PAFIO où tous les utilisateurs de la forêt ont l'opportunité d'émettre leurs préoccupations plus spécifiques et propres à leurs besoins.
Des trappeurs demandent à être convoqués pour une harmonisation si des coupes forestières sont prévues sur les terrains de trappe où ils ont l'exclusivité du piégeage, car ils sont préoccupés par le maintien de l'habitat de la martre suite aux coupes.	081-52/086-51	Dans le cadre de cette demande spécifique, le MFFP organisera une rencontre avec les trappeurs concernés afin de regarder les travaux planifiés dans ces secteurs et de situer précisément les endroits où ceux-ci ont des préoccupations. Il est de la responsabilité de l'association des trappeurs concernés de s'informer des travaux forestiers à venir.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une réserve faunique demande le maintien d'un habitat faunique adéquat sur l'ensemble de la réserve en maximisant la présence de forêts résiduelles d'intérieur et en favorisant le concept de connectivité.	081-52/083-51	La nouvelle façon d'aménager la forêt avec les compartiments d'organisation spatiale permet au MFFP de réduire la fragmentation du territoire et d'améliorer la connectivité dans le temps. En ce qui concerne le territoire de la réserve faunique concernée, nous tentons de minimiser la création de forêts morcelées.
Préoccupations de la réserve faunique quant à la protection des frayères et des habitats aquatiques sur la réserve.	081-52/083-51	Le MFFP possède les emplacements des sites d'intérêt faunique tels que les frayères afin d'apporter les protections nécessaires.
Préoccupations de la réserve faunique quant au maintien d'un habitat adéquat pour certaines espèces d'intérêt pour la réserve (ex. ravages d'orignaux).	081-52/083-51	Le MFFP demande à la réserve faunique de transmettre la localisation de ces lieux qui sont considérés importants pour la réserve, ce qui permettrait au MFFP de faire une meilleure analyse de la situation et ainsi convenir avec l'organisme de mesures d'harmonisation si nécessaire. La direction de la gestion de la faune du MFFP pourrait être mise à profit pour analyser ces sites.
Des trappeurs demandent à ce qu'un massif de forêts soit maintenu dans les secteurs où ils trappent actuellement, et ce, si des opérations forestières sont prévues à ces endroits dans le futur.	082-51	La planification plus détaillée de ces secteurs est à venir, le demandeur sera ainsi contacté à nouveau, par le MFFP, pour convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un organisme quant aux travaux planifiés dans les bassins hydrographiques identifiés comme étant fragiles.	082-51	Les lacs et bassins versants sensibles aux opérations forestières sont déjà pris en compte à l'aide des sites fauniques d'intérêts (SFI) où les interventions forestières sont modulées afin d'assurer leur protection. Dans le cas des SFI, il est question des lacs à omble de fontaine et touladi. Le MFFP voit à ce que les modalités d'intervention dans ces secteurs soient respectées, et ce, dès l'étape de planification forestière.
Des trappeurs sont préoccupés par les interventions forestières prévues car celles-ci viennent toucher sérieusement les secteurs qu'ils exploitent ainsi que les endroits où se trouvent leurs camps de piégeage.	082-51	La planification plus détaillée de ces secteurs est à venir, le demandeur sera ainsi contacté à nouveau, par le MFFP, pour convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Préoccupation d'un organisme quant à la protection d'une héronnière et d'un ravage de chevreuils lors des opérations forestières.	082-51	Le MFFP est également préoccupé par l'impact que peuvent avoir les opérations forestières sur des espèces plus fragiles en région. C'est pourquoi des SFI ont été identifiés et des modalités particulières d'intervention ont été élaborées. Pour l'héronnière, il y a une zone tampon de 200 mètres où aucune récolte n'est permise. Une seconde zone tampon, de 200 à 500 mètres, permet la récolte à l'exception du 1 ^{er} avril au 31 juillet. Pour le ravage de chevreuils, des modalités particulières d'intervention sont également prévues afin de protéger l'espèce.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'une association de riverains concernant la protection du lac et des cours d'eau à proximité des secteurs de récolte prévus.	082-51	Le MFFP rencontrera l'organisme concerné afin de discuter de la préoccupation exprimée et convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Préoccupation d'un individu quant aux traitements sylvicoles présentés au PAFIO visant à maintenir la dominance résineuse dans le secteur du Lac-Crochet.	083-51	Certaines portions de forêts dans de ce secteur nécessiteraient d'être éclaircies, tandis que d'autres n'ont pas ce besoin. Au cours des prochains mois, le travail d'inventaires et d'analyses du MFFP se poursuivra et il y aura davantage d'informations sur les interventions à réaliser.
Un trappeur demande d'obtenir plus de détails concernant une coupe forestière prévue sur le terrain de piégeage où il a l'exclusivité.	084-51	Une rencontre avec le demandeur a eu lieu afin de discuter des préoccupations de celui-ci. Finalement, le MFFP a expliqué au demandeur que compte tenu qu'il s'agit de secteurs consultés antérieurement, la planification détaillée est trop avancée pour que le MFFP puisse convenir de mesures d'harmonisation.
Des chasseurs sont préoccupés par la coupe forestière prévue dans le secteur où ils chassent et demandent que celle-ci soit reportée jusqu'à ce que la régénération du secteur récolté antérieurement ait atteint 3 mètres de hauteur.	086-51	Le MFFP fera le suivi de la régénération dans le secteur concerné et l'année de réalisation de la coupe forestière sera déterminée en fonction de l'installation de la régénération et en lien avec l'exigence au RNI.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation de deux organismes quant à la protection des sites connus où l'on retrouve des nids de faucon pèlerin ou de pygargue à tête blanche.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Le MFFP est également préoccupé par l'impact que peuvent avoir les opérations forestières sur des espèces plus fragiles en région. C'est pourquoi des SFI ont été identifiés et des modalités particulières d'intervention ont été élaborées. Par exemple, des zones de protection ont été identifiées où aucune intervention n'est permise. À ceci s'ajoutent des zones tampons où les interventions ne sont permises qu'à certaines dates bien précises. Étant donné que la responsabilité de la planification forestière appartient au MFFP, c'est le Ministère qui voit à ce que les modalités d'intervention dans ces secteurs soient respectées, et ce, dès l'étape de planification forestière. Les BGA ont l'obligation de respecter la prescription sylvicole élaborée par le MFFP, par conséquent, respecter les modalités.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation de gestionnaires de pourvoies à droits exclusifs quant à la qualité visuelle du paysage suite aux opérations forestières.	081-51/83-51	La planification tentera d'amenuiser les conséquences visuelles négatives que les coupes pourraient créer. Une rencontre permettant d'élaborer une stratégie plus précise concernant cette préoccupation pourra avoir lieu entre le MFFP et les gestionnaires concernés.
Demande de l'association des ZEC d'assurer une protection visuelle autour des lacs fréquemment utilisés par les membres afin de maintenir un aspect naturel. L'aspect visuel autour de certains chemins d'accès principaux menant aux ZEC devrait également être maintenu (éviter empilement et andains).	081-51/081-52	Ce type de préoccupation a été soulevé par plusieurs membres lors des rencontres de la TLGIRT du Témiscamingue. Un objectif concerté portant sur le paysage sera en élaboration à la TLGIRT et éventuellement intégré à la planification stratégique (PAFI tactique) si nécessaire. Cet objectif ainsi que les modalités associées pourront probablement répondre à la préoccupation de l'association. Cependant, en attendant le résultat du travail de la TLGIRT, des mesures d'atténuation pourront être prises.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation de gestionnaires de pourvoiries à droits non exclusifs quant à l'encadrement visuel autour des lacs utilisés pour la pêche.	081-52/083-51	Un objectif concerté portant sur le paysage sera en élaboration à la TLGIRT et éventuellement intégré à la planification stratégique (PAFI tactique) si nécessaire. Cet objectif ainsi que les modalités associées pourront probablement répondre à la préoccupation des gestionnaires à compter de 2018. Cependant, en attendant le résultat du travail de la TLGIRT, des mesures d'atténuation pourront être prises. L'identification précise des lacs que les gestionnaires utilisent pour la pêche pour lesquels il y a une préoccupation relative à la protection du paysage devra être acheminée au MFFP afin que ce dernier puisse réaliser les analyses du paysage à ces endroits.
Préoccupation de certaines municipalités quant à l'impact des coupes forestières sur la qualité visuelle du paysage autour de certains lacs ou projets de développement à l'intérieur de ces municipalités.	081-52	Un objectif concerté portant sur le paysage sera en élaboration à la TLGIRT et éventuellement intégré à la planification stratégique (PAFI tactique). Cet objectif ainsi que les modalités associées pourront probablement répondre à la préoccupation des municipalités à compter de 2018. Cependant, en attendant le résultat du travail de la TLGIRT, des mesures d'atténuation pourront être prises.
Une réserve faunique est préoccupée par la qualité du paysage suite aux opérations forestières.	081-52/083-51	Un objectif concerté portant sur le paysage est en voie d'être finalisé avec la TLGIRT couvrant l'unité d'aménagement 083-51. L'organisme concerné fait partie du comité de travail de la TLGIRT et des recommandations seront faites au MFFP.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur Lac Pigeon : une municipalité est préoccupée par les opérations forestières qui pourraient nuire au projet de développement de la villégiature sur le lac Pigeon qui est en phase de réalisation actuellement.	082-51	Le MFFP a rencontré plusieurs utilisateurs et organismes concernés par ce secteur et il fût convenu de ne pas réaliser les coupes prévues, celles-ci n'étant pas de grandes superficies. Le MFFP prendra contact avec la MRC concernée pour les prochains développements de la villégiature sur ce lac.
Une municipalité est préoccupée par l'esthétique du paysage suite à des coupes forestières près d'un secteur récréotouristique (sentiers de randonnée, belvédères, etc.).	082-51	Le MFFP a déjà rencontré un des organismes concernés par ce secteur et des mesures d'harmonisation ont été convenues.
Une municipalité régionale de comté (MRC) est préoccupée par les opérations forestières dans la municipalité de Preissac. Elle demande à ce que les ententes « Paysage » et « Eskers » issues de la TLGIRT qui couvrait le territoire de la MRC d'Abitibi auparavant soient respectées lors de la planification plus fine.	082-51	La récolte du chantier dans le secteur concerné se fera après le 1 ^{er} avril 2018. Ainsi, il sera important que la MRC d'Abitibi fasse part de ses préoccupations à la TLGIRT couvrant l'unité d'aménagement 082-51 afin d'arrimer les modalités des ententes mentionnées. Lorsque ce sera fait, le MFFP sera en mesure de tenir compte de celles-ci lors de la planification fine du chantier.
Un groupe de riverains est préoccupé par l'impact causé par les opérations forestières sur la qualité visuelle du paysage dans un secteur où il y a beaucoup de villégiatures.	082-51	Une rencontre entre les demandeurs et le MFFP a eu lieu afin de discuter des préoccupations exprimées. Il fût convenu de laisser, jusqu'à ce que la régénération atteigne une certaine hauteur, une lisière boisée le long de la route menant aux chalets des riverains.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur Baie-Dorée : préoccupation de plusieurs individus quant à la qualité visuelle du paysage suite aux coupes forestières dans ce secteur. Certains souhaitent même qu'il n'y ait pas de coupes.	083-51	Le MFFP porte une attention particulière aux types d'interventions forestières qui seront planifiées dans ce secteur afin de maintenir un paysage intéressant pour les utilisateurs. Une rencontre organisée par le MFFP est prévue ultérieurement avec les riverains de ce secteur.
Secteur à l'ouest du lac Florentien : préoccupation d'une association de chasse et pêche quant aux travaux sylvicoles réalisés dans la zone de protection du lac Florentien.	083-51	Les travaux sylvicoles prévus d'ici 2018 sont situés à l'extérieur de la limite de la zone récréative du lac Florentien.
Préoccupation concernant le maintien de la qualité visuelle du paysage à l'intérieur des limites des pourvoiries à droits exclusifs ou près des pourvoiries à droits non exclusifs. Plus spécifiquement, à proximité des infrastructures des pourvoiries (accueils et hébergements) et des lacs les plus achalandés.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62	Différents paramètres viennent encadrer cette préoccupation dans les stratégies du MFFP et dans la réglementation. Par exemple, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) qui remplacera le RNI prévoit des mesures pour la protection des paysages. De plus, certains lacs qui se trouvent sur le territoire de pourvoiries bénéficient d'une protection additionnelle puisqu'ils sont identifiés comme territoire à caractère faunique. Le processus de consultation permet aux pourvoyeurs d'émettre leurs préoccupations afin qu'elles puissent être prises en compte lors de la planification fine. Les éléments (lacs, infrastructures, sites d'intérêt, etc.) pour lesquels les pourvoiries ont des préoccupations devraient donc être fournis au MFFP.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un individu quant à la qualité visuelle du paysage près de son abri sommaire suite aux coupes forestières dans ce secteur.	083-51	La planification plus détaillée du MFFP est à venir, le demandeur sera ainsi contacté à nouveau le moment venu.
Une ville demande à être rencontrée lorsque des interventions forestières touchent l'une des bandes de protection identifiées au schéma d'aménagement.	083-51	Les bandes de protection sont incluses dans les affectations du territoire et font partie intégrante du travail d'analyse fait par le MFFP lors de la planification des interventions forestières. Par ailleurs, le MFFP va inclure l'organisme concerné dans la liste d'envois automatiques qui avise, lors d'une consultation publique, les personnes qui en ont fait la demande.
Une MRC souhaite s'assurer que les ententes « Paysages » et « Eskers », adoptées jadis par la TLGIRT couvrant cette même MRC, soient respectées sur son territoire faisant partie de l'UA 84-51.	084-51	Les modalités contenues dans ces ententes sont déjà prises en compte par le MFFP sur la partie du territoire de l'UA 084-51 concernée par l'entente, puisqu'elles font partie du PAFIT actuellement en vigueur.
Demande d'un trappeur d'obtenir le fichier de forme des limites des terrains de piégeage pour tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.	084-51	Cette donnée est disponible à la Géoboutique du MFFP pour achat.
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par la qualité visuelle du paysage suite aux opérations forestières.	084-51	Le MFFP a procédé à une analyse du paysage. Une seconde rencontre avec le demandeur aura lieu en octobre 2016 pour discuter des résultats de l'analyse et des traitements prévus suite à l'analyse des inventaires sur le terrain qui ont été réalisés au cours de la saison estivale 2016.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par la qualité visuelle du paysage suite aux opérations forestières.	084-62	Une première rencontre entre le demandeur et le MFFP a eu lieu afin de discuter des préoccupations de celui-ci. Une seconde rencontre est prévue en décembre 2016 afin de poursuivre les discussions et convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation de gestionnaires de pourvoiries à droits exclusifs quant à la construction de nouveaux chemins, à la protection des infrastructures existantes et au contrôle du territoire.	081-51	Étant donné le statut de pourvoirie à droits exclusifs ainsi que l'apport de ces pourvoiries à l'économie régionale, certaines mesures d'atténuation pourront être convenues. Cependant, il nous apparaît important d'avoir accès au territoire de ces pourvoiries pour l'exécution des travaux sylvicoles, donc une rencontre permettant de connaître les périodes critiques en termes de gestion de l'accès serait opportune. Par ailleurs, cette demande sera transmise au BGA concerné qui contactera le pourvoyeur au moment opportun.
Préoccupation d'individus concernant le tracé de chemins ainsi que la saison d'opérations dans les secteurs des lacs Honorat et Petite Loutre.	081-52	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme les deux préoccupations concernent davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52 qui entrera en contact avec les individus concernés au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur lac Long, lac Talé, lac Kirwan et lac Mauve : la municipalité demande de laisser les sentiers d'accès aux abris sommaires libres de déchets de coupe et de ne pas utiliser les sentiers pour débarder les bois (problèmes d'ornières).	081-52	La préoccupation sur la protection des sentiers est de nature opérationnelle. Le MFFP transmettra la préoccupation au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52. Le BGA entrera en contact avec le gestionnaire au moment opportun.
Préoccupation d'individus quant à la protection d'un sentier entretenu pour des activités familiales en période hivernale.	081-52	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP et les individus concernés afin de discuter de la préoccupation et il fût convenu de protéger les sentiers mentionnés.
Préoccupation d'un trappeur quant à la protection des sentiers qu'il utilise pour le piégeage, lors de la réalisation des travaux sylvicoles.	081-52	Des mesures d'atténuation seront prises pour réduire les impacts négatifs des travaux non commerciaux sur la praticabilité des sentiers concernés.
Secteur lac Long, lac Talé, lac Kirwan et lac Mauve : la municipalité demande que les chemins existants soient utilisés pour les opérations. De plus, elle planifie la récolte des bois affectés par la tordeuse de bourgeons de l'épinette (TBE) sur les lots épars adjacents à ces secteurs, il serait des plus pertinents pour réduire les coûts d'opérations de chacune des organisations de collaborer ensemble.	081-52	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme les deux préoccupations concernent davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52 qui entrera en contact avec la municipalité concernée au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation de gestionnaires de pourvoiries à droits non exclusifs par rapport aux nouveaux chemins construits. Les chemins d'hiver devraient être priorités afin de limiter l'accès au territoire des pourvoiries.	081-52	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52 qui entrera en contact avec les individus concernés au moment opportun.
Préoccupation d'un acériculteur quant à la proximité des nouveaux chemins qui seront construits par rapport à la localisation de son érablière.	081-52	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52 qui entrera en contact avec l'individu concerné au moment opportun.
Préoccupation d'une municipalité quant au type de chemins construits. Celle-ci aimerait que les chemins soient des chemins d'été afin qu'ils puissent être utilisés après les opérations forestières pour le développement de la villégiature ou autres usages.	081-52	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52 qui entrera en contact avec la municipalité concernée au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation quant aux nouveaux chemins qui seront construits et qui créeront de nouvelles entrées à l'intérieur des pourvoiries à droits exclusifs, rendant ainsi plus difficile le contrôle de l'accès pour les gestionnaires. Demande de privilégier l'utilisation des chemins déjà existants.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62	Considérant les sommes importantes que nécessite la construction de chemins, les BGA tentent dans la mesure du possible de les limiter, car il est plus rentable d'utiliser les chemins existants que d'en implanter de nouveaux. Toutefois, lorsqu'aucun accès n'est disponible pour atteindre les secteurs d'intervention planifiés, l'implantation de nouveaux chemins multiusages est inévitable. Le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 081-52 qui entrera en contact avec la municipalité concernée au moment opportun.
La réserve faunique est préoccupée par divers éléments touchant les infrastructures : remise en état des chemins, calendrier des travaux de construction et réfection, etc.	081-52/083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 qui entrera en contact avec l'organisme concerné au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un trappeur demande à ce qu'un chemin situé sur le terrain où il a l'exclusivité du piégeage ne soit pas brisé ou entravé suite aux opérations forestières.	082-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP a fait parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 082-51. Celui-ci entrera en contact avec l'individu concerné au moment opportun.
Un trappeur demande à ce qu'une lisière boisée soit maintenue le long d'un chemin où il est très actif pour le piégeage afin que les espèces puissent mieux circuler, et ce, malgré les coupes prévues.	082-51	La planification plus détaillée de ce secteur est à venir. Le demandeur sera ainsi contacté à nouveau, par le MFFP, pour convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Préoccupation d'acériculteurs quant au risque de vandalisme et de vol si le chemin menant à leur érablière est utilisé lors des opérations forestières, créant ainsi un accès facile (chemins entretenus).	082-51	Le MFFP transmettra aux demandeurs la planification plus détaillée lorsque celle-ci sera réalisée afin de valider si elle répond bien aux préoccupations exprimées.
Préoccupation d'une association de riverains concernant l'accès au lac pour d'autres utilisateurs si de nouveaux chemins sont construits pour accéder aux secteurs de récolte prévus.	082-51	Le MFFP rencontrera l'organisme, avec le BGA concerné, afin de discuter de la préoccupation exprimée et convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur lac Pigeon : la municipalité est préoccupée par l'utilisation du chemin d'accès dans ce secteur. Elle demande à ce qu'il ne soit pas utilisé lors des opérations forestières car il est très utilisé par les citoyens, donc achalandé. De plus, il y a plusieurs chalets le long de ce chemin et certains y résident durant toute l'année. Il y a également 2 érablières au bout de ce chemin dont l'une d'entre elles qui reçoit des touristes lors de la saison des sucres.	082-51	Le MFFP a rencontré plusieurs utilisateurs et organismes concernés par ce secteur et il fût convenu de ne pas réaliser les coupes prévues, celles-ci n'étant pas de grandes superficies.
Préoccupation d'un individu quant au bruit et au tremblement des infrastructures causés par le transport de bois lorsqu'il y a des opérations forestières à proximité du rang où il habite.	082-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP a fait parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 082-51. Celui-ci entrera en contact avec l'individu concerné au moment opportun.
Préoccupation d'une compagnie minière quant au transport du bois dans un secteur où des pipelines sont enfouis. La machinerie ne peut circuler sur les pipelines.	083-51	Le MFFP et le BGA désigné prévoient rencontrer la compagnie minière en question afin de mieux situer sur une carte le secteur où il y a des pipelines et convenir d'une mesure adéquate.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'une compagnie minière quant à la construction d'un nouveau chemin qui passerait sur les infrastructures d'un parc à résidus miniers. Une alternative proposée, passant davantage au sud des infrastructures, serait à privilégier.	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le BGA concerné entrera en communication avec la compagnie afin de convenir des mesures d'harmonisation si nécessaire. Cependant, malgré l'autorisation de construire une nouvelle voie de contournement au sud de la route 117, des mesures seront mises en place afin de minimiser le taux de perturbation du territoire.
Préoccupation d'individus quant à la construction d'un nouveau chemin qui pourrait perturber le troupeau de caribous présents dans le secteur ainsi que la sécurité des villégiateurs.	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le BGA concerné entrera en communication avec les individus afin de convenir des mesures d'harmonisation si nécessaire. Cependant, malgré l'autorisation de construire une nouvelle voie de contournement au sud de la route 117, des mesures seront mises en place afin d'assurer une certaine quiétude à la harde de caribous et de minimiser le taux de perturbation du territoire.
Secteur Baie-Dorée : préoccupation d'un individu quant au transport de bois dans ce secteur qui pourrait nuire à la quiétude des riverains durant les fins de semaine.	083-51	Une rencontre organisée par le MFFP et le BGA désigné est prévue ultérieurement avec les riverains de ce secteur.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un individu quant aux infrastructures qui seront construites ainsi que la période de réalisation des travaux au lac La rouge, au nord-ouest du lac Camachigama.	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 qui entrera en contact avec l'individu concerné au moment opportun.
Secteur lac Mourier : préoccupation d'un chasseur concernant l'ouverture du territoire occasionnée par la création de chemins carrossables (braconnage et conflit entre chasseurs).	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 qui entrera en contact avec l'individu concerné au moment opportun.
Préoccupation d'un individu qui souhaite que les sentiers VTT qu'il a construits soient protégés ainsi que les ponceaux déjà en place, lors des opérations forestières. De plus, l'individu souhaite connaître la saison des opérations.	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 qui entrera en contact avec l'individu concerné au moment opportun.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un gestionnaire de ZEC quant à l'utilisation d'un pont situé sur le territoire de la ZEC. En 2016, il y aura des travaux de réfection sur le pont en question.	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 qui entrera en contact avec l'organisme concerné au moment opportun.
Préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie quant aux chemins utilisés lors des opérations forestières qui risquent d'augmenter la fréquentation et ainsi contribuer à diminuer la qualité de chasse et pêche.	083-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Une première rencontre a eu lieu entre le demandeur et le BGA désigné pour l'unité d'aménagement 083-51 afin de discuter des préoccupations. Une seconde rencontre est prévue au cours de l'automne 2016 pour convenir des mesures d'harmonisation si nécessaire.
Préoccupation d'un club de motoneige qui désire avoir une harmonisation annuelle avec les BGA qui utilisent des tracés communs au club de motoneige lors de leurs opérations hivernales.	083-51/084-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP a fait parvenir la demande aux BGA. Une première rencontre a été tenue et une seconde rencontre est prévue en octobre 2016 pour convenir des mesures d'harmonisation opérationnelle, si nécessaire.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par les nouvelles voies d'accès au territoire qui risquent d'augmenter la fréquentation et ainsi contribuer à diminuer la qualité de chasse et pêche.	084-51	Le MFFP procède actuellement à la compilation des données d'inventaire afin de déterminer quels secteurs seront récoltés ainsi que les traitements qui seront réalisés, ce qui permettra de savoir si l'ensemble des chemins planifiés seront requis pour les opérations. Une seconde rencontre est prévue avec le demandeur en octobre 2016 pour discuter des résultats de l'analyse.
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par les nouvelles voies d'accès au territoire qui risquent d'augmenter la fréquentation et ainsi contribuer à diminuer la qualité de chasse et pêche.	084-62	Une première rencontre entre le demandeur et le MFFP a eu lieu afin de discuter des préoccupations de celui-ci. Le MFFP analysera les éléments mentionnés avec le BGA concerné par l'UA 084-62. Une seconde rencontre est prévue en décembre 2016 afin de poursuivre les discussions et convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Des chasseurs sont préoccupés par l'ouverture du territoire occasionné par la création de nouveaux chemins qui entraînerait l'augmentation du nombre de chasseurs dans cette zone et aurait un impact direct sur la qualité de la chasse.	086-51	Les BGA sont responsables d'élaborer une planification des chemins et des infrastructures. Comme la préoccupation concerne davantage l'harmonisation liée à ces activités, le MFFP fera parvenir la demande au BGA désigné pour l'unité d'aménagement 086-51 qui entrera en contact avec les individus concernés au moment opportun.
Un chasseur est préoccupé par le type de chemin qui sera emprunté lors des travaux de récolte prévus dans le secteur où il pratique la chasse.	086-51	Le MFFP informera le demandeur lorsque la planification plus détaillée sera réalisée.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Un organisme est préoccupé par la construction de chemins à l'intérieur des aires protégées. Les nouveaux chemins longeant celles-ci devraient également être construits selon des modalités particulières.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Malgré le statut d'aire protégée, les travaux d'entretien et de réfection sur les chemins existants peuvent tout de même avoir lieu. L'amélioration de certains chemins est également possible avec l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC). Par contre, aucun nouveau chemin ne sera construit.

PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Demande de l'association des ZEC de respecter la réglementation en lien avec la forêt résiduelle dans les compartiments d'organisation spatiale (COS), c'est-à-dire qu'au minimum l'ensemble des COS présents sur la zec Kipawa respecte les balises issues de la répartition spatiale des coupes proposées par le MFFP.	081-52	Actuellement, le MFFP fait la planification de la récolte de secteurs dans le cadre exceptionnel d'un plan de récupération des bois affectés par la TBE, dans l'unité d'aménagement 081-52. Malgré ceci, notre objectif est de respecter les règles de la dérogation spatiale; toutefois, exceptionnellement, des marges de manœuvre pourraient être autorisées si les types de forêt ne permettent pas de conserver les critères de la dérogation initiale. Malgré la teneur de l'épidémie et des types de peuplements mixtes, le MFFP parvient jusqu'à aujourd'hui à respecter la grande majorité des critères.
La réserve faunique est préoccupée par le mode de récolte de bois dans les chantiers prévus sur son territoire.	081-52/083-51	La coupe en mosaïque n'est plus réalisée sur le territoire depuis le 1^{er} avril 2015 (2011 pour la 081-51 et la 081-52). Une nouvelle approche de répartition spatiale des coupes permet davantage au MFFP d'imiter la nature, donc de se rapprocher d'un paysage plus naturel. C'est ce que l'on appelle l'aménagement écosystémique.

PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Une association de chasse et de pêche se demande si les coupes forestières sont réalisées par mosaïque (CMO) ou par compartiment d'organisation spéciale (COS).	083-51	La coupe en mosaïque n'est plus réalisée sur le territoire depuis le 1 ^{er} avril 2015 (2011 pour la 081-51 et la 081-52). Une nouvelle approche de répartition spatiale des coupes permet davantage au MFFP d'imiter la nature, donc de se rapprocher d'un paysage plus naturel. C'est ce que l'on appelle l'aménagement écosystémique.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un organisme quant à la quantité de superficies planifiées dans le secteur du réservoir Kipawa.	081-51/081-52	Le PAFIO consulté en février dernier 2016 est composé de secteurs provenant d'un plan spécial d'aménagement forestier mis en œuvre dans l'unité d'aménagement 081-52, compte tenu de l'expansion importante de l'épidémie de la TBE au cours des deux dernières années. Ceci explique la quantité de secteurs qu'on y retrouve. Ce plan spécial vise la récupération des arbres matures en perdition à court ou moyen terme. Cela dit, le MFFP vise à récolter un volume de bois ne dépassant pas la capacité de régénération du territoire.
Préoccupation d'un organisme quant à la protection de divers éléments lors des opérations en forêt (refuge biologique, source d'eau potable, terrain privé, forêt d'expérimentation, écosystème forestier exceptionnel, etc.).	081-51/081-52	Les préoccupations spécifiques émises sont, en résumé, toutes relatives à des usages du territoire dont le MFFP a la responsabilité de s'assurer que les modalités prévues soient respectées pour tous les types de permis délivrés par le Ministère.
Secteurs Brazeau et Dindon : demande de l'association des ZEC afin que l'harmonisation réalisée entre l'association et le MFFP en 2014 pour ces secteurs soit respectée.	081-52	Toutes les harmonisations convenues seront respectées et sont toutes vérifiées. Toutefois, la planification pourrait changer en fonction de l'évolution de la TBE.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur lac Prévu, Gillies, lac Long, lac Talé, lac Kirwan et lac Mauve : demande d'une municipalité de laisser les secteurs de bouleaux pour la récolte du bois de chauffage des résidents dans ces secteurs.	081-52	Le MFFP identifie actuellement des potentiels de strates de bois de chauffage accessibles pour chaque municipalité.
Demande d'un individu concernant l'accès à un secteur de bois de chauffage lors de la planification des secteurs à proximité de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre.	081-52	Le MFFP identifie actuellement des potentiels de strates de bois de chauffage accessibles pour chaque municipalité.
Préoccupation d'un acériculteur quant au risque de vandalisme, de vol et de bris causé par le vent si son érablière est désormais à découvert suite aux coupes forestières.	081-52	À la suite d'une rencontre entre le MFFP et le demandeur, la planification actuelle convient au demandeur.
Préoccupation d'un acériculteur quant à la protection de son érablière lors des opérations forestières.	081-52	Lors de la planification du secteur de récolte situé à proximité de l'érablière du demandeur, une zone de forêt non récoltée a déjà été prévue.
Préoccupation d'acériculteurs quant à la grandeur des coupes réalisées dans un secteur près de leur érablière, pouvant occasionner du chablis.	081-52	Compte tenu des types de forêts ainsi que du degré de défoliation causée par la TBE dans les peuplements adjacents à l'érablière des demandeurs, une planification de récolte se fera prochainement par le MFFP. Sur demande, les résultats de cette planification pourront être transmis aux demandeurs pour information.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Secteur Chevreuil-Fleurette-Peter et Simard : préoccupation d'une municipalité qui a un intérêt pour ces secteurs pour un éventuel projet de forêt de proximité.	081-52	Malgré le potentiel pour d'éventuels projets de forêts de proximité, le MFFP ne peut suspendre les activités de récolte dans ces secteurs à court terme. Rappelons que dans l'unité d'aménagement 081-52, le MFFP récolte dans le cadre d'un plan spécial de récupération de bois en perdition causé par la TBE.
Préoccupation d'acériculteurs quant aux impacts négatifs causés, dans leur érablière, par les coupes forestières (chablis, taux d'humidité, ensoleillement, etc.).	082-51	Des échanges ont eu lieu entre le MFFP et les demandeurs afin de préciser les préoccupations exprimées et de convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Des acériculteurs demandent de ne pas récolter les feuillus nobles (érable à sucre, bouleau jaune, chêne rouge) ainsi que les pins blancs et rouges et le thuya occidental lors de la réalisation des opérations forestières près de leur érablière, car ce sont des essences très rares dans cette partie du territoire. De plus, le bouleau à papier devrait être réservé pour la récolte de bois de chauffage pour fins domestiques, car les secteurs accessibles dans la municipalité sont de plus en plus rares et éloignés, ce qui occasionne des problèmes d'approvisionnement pour les citoyens.	082-51	Des échanges ont eu lieu entre le MFFP et les demandeurs afin de préciser les préoccupations exprimées et de convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un organisme quant aux opérations forestières planifiées dans des zones de conservation où aucuns travaux n'est permis, ou minimalement des modalités particulières doivent être respectées (refuge biologique, forêt à haute valeur de conservation, GHE, etc.)	082-51	Le PAFIO en consultation présente une planification grossière. Ainsi, le MFFP respectera chacune des modalités prévues lors des opérations dans ces secteurs.
Préoccupation d'un organisme quant aux opérations forestières prévues dans les secteurs d'activités traditionnelles d'une communauté autochtone.	082-51	Une rencontre d'harmonisation a déjà eu lieu entre le MFFP et la communauté concernée.
Un organisme est préoccupé par les opérations forestières prévues près d'une aire protégée, ce secteur faisant partie d'un projet d'agrandissement de l'aire concernée.	082-51	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP et l'organisme concerné. Les opérations n'étant prévues que dans quelques années, il fût convenu de travailler en collaboration avec la TLGIRT pour la planification plus détaillée de ce secteur, l'organisme concerné siégeant à cette table. De plus, ceci permettra la prise en compte des préoccupations d'un plus grand nombre de porteurs d'intérêts.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Certains organismes considèrent qu'il est difficile d'émettre des commentaires sur une planification qui n'est pas détaillée, et ce, sans connaître l'historique des secteurs avoisinants. De plus, ceux-ci considèrent qu'il n'y a pas suffisamment d'informations sur la carte interactive lors de la consultation publique.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	L'objectif de la consultation publique des PAFIO est de présenter des secteurs d'intervention potentiels et de recueillir les préoccupations des utilisateurs du milieu forestier à l'égard de ces secteurs. Les PAFIO ne sont pas des plans détaillés : à cette étape, le niveau de détail ne permet pas de produire une prescription sylvicole ni de définir une délimitation exacte du secteur d'intervention. Les volumes qui seront récoltés ne sont ainsi pas encore connus. Il est préférable de connaître, dès les premières étapes de la planification, les préoccupations des utilisateurs afin que le MFFP puisse les intégrer, si possible, dans les étapes suivantes. Il faut voir cette activité comme l'opportunité pour les utilisateurs de faire part au MFFP de leurs besoins en lien avec l'utilisation qu'ils font de la ressource. De plus, la consultation des PAFIO est pour le public en général. Le MFFP tente de rendre accessibles les informations en consultation, c'est-à-dire de les vulgariser le plus possible tout en restant simple et clair.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupations de deux organismes quant à l'impact que peuvent avoir les coupes forestières sur la qualité de l'eau et sa quantité. Par exemple, l'écoulement de crue et les débits de pointe d'un cours d'eau ainsi que les zones plus sensibles aux perturbations tels les rives des cours d'eau, les plaines inondables et les milieux humides.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Les recherches menées par le MFFP sur l'impact de la récolte forestière sur les augmentations des débits de pointe ont mené à la conclusion que les conditions de récolte qui prévalent au Québec ne nécessitent généralement pas d'établir une aire équivalente de coupe maximale par petit ou grand bassin versant pour protéger les écosystèmes aquatiques. Seuls les bassins versants abritant du saumon atlantique ou de la ouananiche font l'objet de mesures particulières. Cependant, dans notre région, les bassins versants de certains lacs à omble de fontaine et touladi identifiés en tant que SFI font l'objet de modalités forestières particulières. Ainsi, dans ces bassins versants on doit, entre autres, s'assurer qu'en tout temps plus de 50 % de la superficie productive du bassin versant est occupée par de la forêt de plus de 10 ans.
Demande d'un organisme d'interdire la récolte des arbres dans les bandes riveraines.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Dans les PAFIT des unités d'aménagement de la région, le MFFP s'est doté d'un VOIC traitant de l'enjeu lié aux milieux humides et aux écotones riverains. Une stratégie visant à appuyer leur protection et leur maintien a été élaborée. Il n'y a donc pas de récolte permise dans les bandes riveraines pour la période 2013-2018.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un organisme quant à son niveau d'implication dans le processus de planification forestière.	081-52/083-51	Dès les premières étapes de planification, plusieurs associations et organismes régionaux ont une plateforme pour émettre leurs préoccupations en tant qu'utilisateur du territoire forestier via les TLGIRT. Le rôle des membres de ces tables est de faire des recommandations au MFFP afin qu'il intègre, lorsque possible, des objectifs concertés dans sa planification.
Une compagnie minière est préoccupée par le retrait d'arbres autour d'une infrastructure d'un projet minier. Ces arbres laissés debout permettaient de diminuer l'impact négatif sur les citoyens causé par le bruit et la poussière et rendaient le site plus sécuritaire en agissant comme une clôture verte.	083-51	Afin d'assurer une certaine protection pour les citoyens situés à proximité de la mine et pour atténuer le bruit et la poussière, le MFFP maintiendra une bande de protection autour du site concerné.
Une association de chasse et de pêche est préoccupée par divers éléments liés à la planification forestière (quantité de volumes récoltés, nombre de kilomètres de chemins construits, etc.).	083-51	C'est en moyenne 500 000 mètres cubes de bois de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) qui sont récoltés par année sur le territoire de l'unité d'aménagement UA 083-51. De plus, c'est environ 250 kilomètres de chemins qui sont construits et/ou améliorés par année. Les opérations forestières se partagent en proportion de (40 %) été et (60 %) hiver. Pour l'installation de ponts permanents ou temporaires, c'est au BGA de décider quels types d'infrastructures il va mettre en place. À noter que ces infrastructures permettent l'accès à tous les utilisateurs du territoire incluant les membres de l'association concernée, et ce, sans frais.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires	UA en cause	Analyse du MFFP
Préoccupation d'un organisme quant à la protection de l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Le MFFP tient compte de la présence d'espèces floristiques dans la planification des travaux d'aménagement forestier. Lorsque la localisation de ces espèces est connue, elle est accompagnée d'une modalité de protection. Pour les nouvelles observations qui pourraient être faites par les BGA ou entrepreneurs forestiers, ces derniers ont l'obligation de produire une fiche de signalement à l'attention du MFFP. Par la suite, de nouvelles localisations pourraient être ajoutées à nos couches d'affectation et des modalités associées.

5. Conclusion

Les PAFIO 2013-2018 sont en vigueur du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse : [\[www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp).

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et individus au cours de la période de validité des plans. Ces consultations sont généralement tenues en février, annuellement.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère, mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

**Unité de gestion des ressources naturelles
de Rouyn-Noranda**

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

**Unité de gestion des ressources naturelles
de la Mégiscane**

250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

**Unité de gestion des ressources naturelles
de Val-d'Or**

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

**Unité de gestion des ressources naturelles
du Lac-Abitibi**

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

**Unité de gestion des ressources naturelles
de l'Harricana-Sud**

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

**Unité de gestion des ressources naturelles
du Témiscamingue**

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec

